

1. Préavis d'adjudication de contrat (PAC)

Un PAC est un avis public informant la collectivité des fournisseurs qu'un ministère ou un organisme a l'intention d'attribuer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné à l'avance, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé de capacités. Si aucun fournisseur ne présente un énoncé de capacités qui satisfait aux exigences formulées dans le PAC, au plus tard à la date de clôture qui y est indiquée, l'agent de négociation des contrats peut procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

2. Définition du besoin

Le ministère d'Environnement Canada a besoin d'élaborer des indicateurs pour mesurer la connectivité de l'eau douce du point de vue des aires protégées qui pourraient être utilisées de façon uniforme partout au Canada et potentiellement à l'échelle mondiale.

3. Portée des travaux

Plan de travail

L'entrepreneur doit soumettre un plan de travail d'ici le 1er février 2020, en format électronique, décrivant les éléments des travaux à effectuer avec les échéanciers associés. Le plan doit comprendre suffisamment de détails pour faciliter les rapports d'étape trimestriels.

Rapports d'avancement

L'entrepreneur doit soumettre au responsable technique, sous forme électronique, de courts rapports trimestriels sur l'avancement des travaux, indiquant si le projet respecte le calendrier, le budget et est exempt de tout domaine de préoccupation dans lequel l'assistance ou les conseils du Canada peuvent être nécessaires. Les rapports devraient être brefs, mais suffisamment détaillés pour permettre au responsable technique d'évaluer l'avancement des travaux, contenant au minimum:

- (i) Une description de l'avancement de chaque tâche et de l'ensemble des travaux pendant la période du rapport. Des croquis, diagrammes, photographies, etc. suffisants doivent être inclus, si nécessaire, pour décrire les progrès accomplis.
- (ii) Une explication de toute variation par rapport au plan de travail.

Séminaire en ligne

L'entrepreneur doit présenter un webinaire au Groupe de travail sur la connectivité (CWG) pour décrire une méthodologie mondiale pour évaluer la connectivité aquatique dans les réseaux fluviaux en novembre 2019 (qui sera organisé par le CWG).

Application de la mesure de protection des hautes terres à au moins trois régions

L'entrepreneur doit appliquer la mesure de protection des hautes terres (sensu Abell et al.2017) et évaluer le niveau de protection des hautes terres du point de vue des aires protégées dans au moins trois régions d'études de cas au Canada.

Modifier et appliquer l'index d'état de connectivité à au moins trois régions

L'entrepreneur doit modifier l'indice de connectivité (sensu Grill et al.2019) pour mesurer la connectivité en eau douce du point de vue des aires protégées et appliquer l'indice modifié à toutes les aires protégées dans les trois régions d'étude de cas au Canada.

Rapport intérimaire

L'entrepreneur doit fournir un rapport intermédiaire et une présentation PowerPoint, décrivant la méthodologie utilisée et les résultats des applications de la mesure de protection des hautes terres et de l'indicateur de statut de connectivité modifié aux zones protégées dans trois régions d'étude de cas d'ici le 15 mars 2020.

Projet et rapport final

L'entrepreneur doit soumettre une ébauche du rapport final en format électronique au responsable technique pour approbation au plus tard le 20 septembre 2020.

L'entrepreneur doit fournir le rapport final au plus tard le 1er décembre; le rapport doit comprendre:

- Une description de la méthodologie suffisamment détaillée pour pouvoir être répétée,
- une description des résultats de l'application à l'échelle du Canada de la mesure de protection des hautes terres et de l'indicateur de statut de connectivité modifié, et
- Suggestions d'améliorations potentielles à apporter à la méthodologie.

L'entrepreneur doit également résumer le rapport final dans un format de présentation.

Application de Upland Protection Metric à l'échelle du Canada

L'entrepreneur doit appliquer la mesure de protection des hautes terres et évaluer le niveau de protection des hautes terres du point de vue de toutes les aires protégées du Canada d'ici le 1er décembre 2020.

Application de l'indicateur d'état de connectivité modifié à l'échelle du Canada

L'entrepreneur doit appliquer l'indicateur de statut de connectivité modifié et évaluer la connectivité en eau douce du point de vue de toutes les aires protégées du Canada d'ici le 1er décembre 2020.

Fournir une base de données SIG

L'entrepreneur doit fournir, au plus tard le 1er décembre 2020, une base de données SIG avec les résultats de:

- Application pancanadienne de la mesure Upland Protection
- Application pancanadienne de l'indicateur de statut de connectivité modifié

Fournissez le code source de l'indicateur

L'entrepreneur doit fournir, d'ici le 1er décembre 2020, le code source de l'indicateur d'état de connectivité modifié pour une utilisation future.

Contenu de la boîte à outils de conservation

L'entrepreneur fournira du contenu pour la boîte à outils de conservation du sentier, comme des liens vers des données spatiales, les meilleures pratiques et / ou des outils qui peuvent être utilisés pour faire progresser la connectivité en eau douce. Ce n'est pas le but principal du contrat, mais il est prévu que l'entrepreneur, tout au long du travail, trouvera du matériel qui pourrait être utile comme contenu dans la boîte à outils.

4. Critères pour l'évaluation de l'énoncé de capacités (exigences essentielles minimales)

Tout fournisseur intéressé doit démontrer au moyen d'un énoncé de capacités qu'il répond aux exigences suivantes:

Le ou les contractants doivent

- Détenir une maîtrise ou un doctorat acceptable d'un établissement postsecondaire reconnu

dans un domaine de l'écologie, de la biologie de la conservation, de la géographie physique ou avec une spécialisation liée aux fonctions du poste;

- Avoir une expérience avérée en collaboration avec des experts nationaux et internationaux en écologie de l'eau douce;
- Avoir une compréhension de l'écologie de l'eau douce;
- Avoir un dossier prouvé de publication dans des revues écologiques;
- avoir accès aux données nécessaires pour effectuer une analyse pancanadienne dans les délais requis;
- Avoir accès et les compétences (par exemple, la programmation) nécessaires pour adapter l'indice de connectivité (sensu Grill et al.2019) et la mesure de protection des hautes terres (sensu Abell et al.2017) dans le calendrier du contrat;
- Être disponible et capable de terminer toutes les analyses et de fournir tous les livrables dans les délais du contrat; et
- Fournir de brèves mises à jour trimestrielles au responsable technique, être capable de mener des travaux de manière indépendante et être disponible pour participer à des téléconférences avec le groupe de travail sur la connectivité de la voie si nécessaire.

5. Applicabilité des accords commerciaux à l'achat

Le présent processus d'approvisionnement N'EST PAS assujetti aux accords commerciaux.

6. Réserve dans le cadre de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones

Le présent approvisionnement N'EST PAS réservé.

7. Ententes sur les revendications territoriales globales

Le présent approvisionnement N'EST assujetti à AUCUNE entente sur les revendications territoriales globales.

8. Justification du recours à un fournisseur sélectionné à l'avance

Le fournisseur sélectionné répond à toutes les exigences et pourrait développer un indicateur d'ici le printemps 2020 et l'appliquer dans tout le Canada avec les données nécessaires avant la fin de 2020. Les entrepreneurs sont la seule personne qui possède les données spatiales assemblées et géocorrigées pour le Canada qui est nécessaires pour analyser la connectivité en eau douce du point de vue des zones protégées et conservées. Aucun autre contractant potentiel n'a consulté aussi largement (c'est-à-dire à l'échelle mondiale) ni publié de résultats dans les meilleures revues. L'entrepreneur proposé est accompagné de justificatifs bien établis qui faciliteront l'adoption de l'indicateur par les gouvernements de tout le Canada.

9. Exception au Règlement sur les marchés de l'État

L'exception suivante au *Règlement sur les marchés de l'État* est invoquée pour cet achat en vertu du paragraphe 6 (d) du Règlement : un seul fournisseur est en mesure d'exécuter le contrat.

10. Exclusions des accords commerciaux ou justifications pour un appel d'offres limité

Le présent processus d'approvisionnement N'EST PAS assujetti aux accords commerciaux.

11. Titre de propriété intellectuelle

L'entrepreneur conservera la propriété intellectuelle de tous les produits créés dans le cadre de ce contrat. Cependant, la Couronne se verra octroyer une licence non exclusive pour utiliser

tout produit créé dans le cadre du contrat, conformément aux conditions générales du Conseil du Trésor - PI pour un scénario appartenant à l'entrepreneur.

12. Période du contrat proposé ou date de livraison

Le contrat proposé est d'une durée d'env. 11 mois, du 13 janvier 2020 au 1er décembre 2020.

13. Coût estimatif du contrat proposé

La valeur estimée du contrat est de 57 000 \$ + TPS / TVH.

14. Nom et adresse du fournisseur sélectionné à l'avance

Confluvio Geospatial
4808 Avenue Du Parc, Porte A
Montreal, QC H2V 4E6

15. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé de capacités

Les fournisseurs qui se considèrent comme entièrement qualifiés et qui sont disponibles pour répondre aux exigences précisées peuvent présenter un énoncé de capacités par écrit à l'autorité contractante dont le nom figure dans le présent préavis, au plus tard à la date de clôture du présent préavis. L'énoncé des capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences publiées.

16. Date de clôture pour la présentation d'un énoncé de capacités

La date limite pour la réception des énoncés de capacités est 14 h, heure normale de l'Atlantique, le 6 janvier 2020.

17. Demandes de renseignements et présentation des énoncés de capacités

Toute demande de renseignements ou présentation des énoncés de capacités peut être soumise à la personne suivante

Anthony De Flavis
Spécialiste en approvisionnement
Environnement et Changement climatique Canada
Direction générale des biens, approvisionnements
et gestion environnementale
105 McGill, 5e étage, Montréal QC H2Y 2E7
anthony.deflavis@canada.ca
Téléphone 514-283-5958